

CE DIPLÔME UNIVERSITAIRE EST..



Un parcours professionnalisant pour des personnes qui souhaitent travailler dans les domaines de l'interprétariat et de la médiation.



Répond à une demande spécifique de formation pour les interprètes et les médiateurs en milieu social dans les domaines de la santé, du social et du droit.



Visé à répondre aux besoins en interprétariat, et en médiation professionnelle et au manque de formation dans ce domaine en région Auvergne-Rhône-Alpes.

IL S'ADRESSE...



Aux interprètes, diplômés ou non, travaillant dans le domaine dit d'interprétariat « de liaison », c'est-à-dire en milieu social, ou souhaitant se former.



Aux interprètes bénévoles, intervenant dans différentes structures, ou ayant acquis une expérience d'interprétariat et/ou de médiation.



Aux personnes primo-arrivantes, parlant la langue de migration, sans expérience professionnelle spécifique dans ces domaines, et souhaitant intégrer une formation professionnelle.

IL EST STRUCTURÉE...



En 4 modules : 2 modules obligatoires et 2 modules optionnels.



En 9 unités d'enseignements qui permettront aux étudiants de suivre un parcours complet ou alors de choisir, de manière optionnelle, les modules les plus pertinents pour leur parcours professionnel.



Les interventions et enseignements sont ancrées dans la réalité du terrain, les besoins des interprètes et les attentes des professionnels ainsi que des structures faisant appel à l'interprétariat.

LES PARTENAIRES

Orspere - Samdarra

L'Observatoire national santé mentale, vulnérabilités et sociétés est une unité fonctionnelle du CH Le Vinatier, il est dirigé par Halima Zeroug-Vial, psychiatre.

- Il propose des ressources: **formations, journées d'étude, coordinations, films d'animation, guides...** à destination des professionnels, des personnes concernées (par la santé mentale, la précarité, la migration) mais aussi du grand public.
- Il porte **des recherches** sur les problématiques en lien avec les thématiques de **santé mentale, précarité et migration**, ainsi que sur les innovations qui traversent le champ de la santé mentale ou de l'intervention sociale.
- Il édite la revue *Rhizome*.
- Il organise le diplôme inter-universitaire « **Santé, société et migration** », porté par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et Claude Bernard Lyon 1, ainsi que le diplôme universitaire « **Logement d'abord** », porté l'Université lumière Lyon 2.

LES PARTENAIRES

Laboratoire ICAR

L'Unité Mixte de Recherche ICAR est rattachée à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS (Langues, langage, discours). Elle est sous la triple tutelle du CNRS, de l'Université Lumière Lyon2 et de l'ENS de Lyon. Elle est dirigée par Véronique Traverso, linguiste.

- Il se caractérise par **des activités scientifiques pluridisciplinaires en linguistique** et en didactique focalisées sur l'analyse multidimensionnelle des usages de la langue en interaction et dans le texte, appréhendée de manière outillée sur de grands corpus de données orales interactives et textuelles.
- Il **participe à des recherches** sur différentes thématiques autour de la langue comme le projet de recherche **Remilas** (2016-2019) en partenariat avec l'Ospere-Samdarra qui concerne l'accueil des réfugiés et des migrants en France, et les problèmes linguistiques et culturels qui peuvent s'y poser.

UN PROJET
QUI RÉPOND
AUX
PRÉROGATIVES
NATIONALES
ET
EUROPÉENNES

Les instances européennes et nationales ont identifié l'obligation de prendre en compte les aspects linguistiques et interculturels dans l'accueil et l'accompagnement des personnes allophones en situation de migration

On retrouve des indications et recommandations sur le recours et la pratique de l'interprétariat en milieu social et médical dans la Charte Sociale Européenne, le Code de Santé Publique, le Code de l'action sociale et des familles, et l'Haute Autorité de Santé...

QUELQUES RÉFÉRENTIELS EUROPÉENS

« Le jouissance des droits (...) « doit être assurée sans distinction aucune fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, la santé, l'appartenance à une minorité nationale, la naissance ou toute autre situation. »

Charte sociale Européenne (révisée, 1996), partie I, article 11, et partie V, article E

« La suppression des obstacles à la communication est l'aspect qui nécessite l'intervention la plus urgente, claire et évidente. (...) Des interprètes professionnels devraient être mis à disposition et utilisés régulièrement pour assister les patients membres de minorités ethniques, si nécessaire. »

Recommandation Rec(2006)18 du comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe

QUELQUES RÉFÉRENTIELS FRANÇAIS

« La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités. » (l'article L. 11 10-13)

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Art. D. 1110-5.- « La médiation sanitaire, ou médiation en santé, désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, dans le but de faciliter l'accès de ces personnes aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. Elle vise à favoriser leur autonomie dans le parcours de santé en prenant en compte leurs spécificités. »

Décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé

Recommandation n°8 : Pour les interprètes salariés d'un prestataire, les partenaires sociaux devraient être invités à s'engager dans un processus de certification professionnelle reconnue et inscrite au RNCP.

Recommandation n°9 : En cas de recours direct ou via une plateforme d'intermédiation à un interprète, la qualité de ce dernier devra être garantie par l'attestation d'un certain niveau de langue (certification type TOEFL ou TOEIC) et d'une formation minimale sanctionnée par un diplôme dans le champ de l'interprétariat médical et social.

Rapport de l'IGAS datant d'avril 2019 sur *Le modèle économique de l'interprétariat linguistique en santé*, IGAS N°2018-128R

« Étant donné la diversité du monde dans lequel nous vivons, les rencontres entre des personnes qui n'ont aucune langue en commun sont de plus en plus courantes. Grâce à l'interprétation en milieu social, les prestataires de services peuvent faire en sorte que l'accès à des services de qualité soit offert de la même manière à toutes les communautés linguistiques, quelle que soit leur culture ou leur langue. »

« L'interprétation en milieu social est reconnue comme un des types d'interprétation professionnelle. Il existe différents codes et normes applicables à des contextes spécifiques (par exemple interprétation dans le domaine de la santé), mais il n'existe actuellement aucune règle ou norme universellement admise pour les interprètes en milieu social qui sont amenés à travailler dans de nombreux contextes différents. »

Norme ISO 13611:2014 : INTERPRÉTATION – LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTERPRÉTATION EN MILIEU SOCIAL

« Le recours à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé garantit, d'une part, aux patients/usagers, les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins de manière autonome et, d'autre part, aux professionnels, les moyens d'assurer une prise en charge respectueuse du droit à l'information, du consentement libre et éclairé du patient et du secret médical. Reconnu par la loi de modernisation de notre système de santé, l'interprétariat linguistique s'inscrit dans l'ambition de la Haute Autorité de Santé de garantir à chacun des soins de qualité. »

Référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques - Interprétariat linguistique dans le domaine de la santé, octobre 2017, Haute Autorité de Santé

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (...) lui sont assurés :

- 4° *La confidentialité des informations la concernant*
- 5° *L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;*
- 6° *Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;*

Codes de l'action sociale et des familles (droits des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, lois du 2 janvier 2002), Article L311-

3

L'INTERPRÈTE/ TRADUCTEUR



TRADUCTEUR FAIT RÉFÉRENCE À UNE PERSONNE TRANSPOSANT DES TEXTES ÉCRITS D'UNE LANGUE DANS UNE AUTRE



INTERPRÈTE DÉSIGNE LE RÔLE D'INTERMÉDIAIRE LINGUISTIQUE EFFECTUÉ PAR UN TIERS QUI CONSISTE À RESTITUER ET À TRANSMETTRE UN DIALOGUE ENTRE DEUX OU PLUSIEURS INTERLOCUTEURS POUR LES AIDER À COMMUNIQUER D'UNE LANGUE SOURCE VERS UNE LANGUE CIBLE



DIFFÉRENTS DOMAINES DE SPÉCIALISATION ET DES NOMBREUSES FORMATIONS UNIVERSITAIRES ET QUALIFIANTES, COMME PAR EXEMPLE: INTERPRÈTE D'AFFAIRES, EXPERT INTERPRÈTE/TRADUCTEUR/TRICE, INTERPRÈTE DE CONFÉRENCES, TRADUCTEUR/TRICE LITTÉRAIRE...

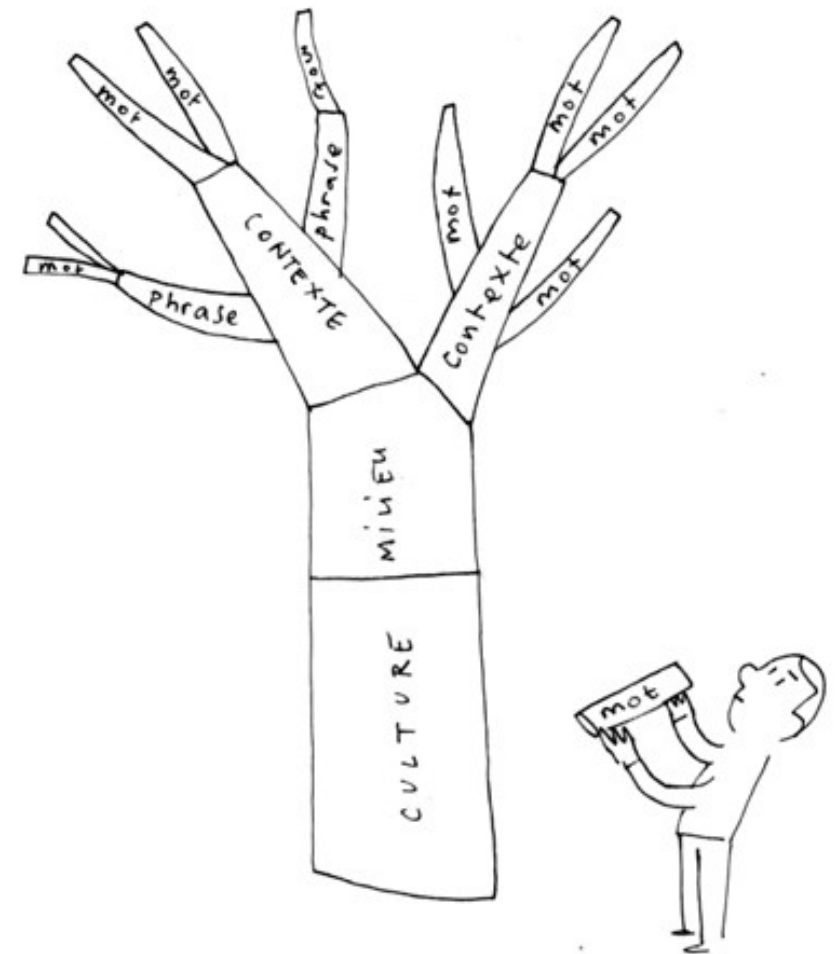
L'INTERPRÈTE EN MILIEU SOCIAL

- **ORIGINE:** La dénomination « **d'interprète en milieu social et médical** », est née à partir d'une pratique informelle et non qualifiée dans les années 90 et pour laquelle des personnes issues de différents parcours migratoires ont été sollicitées pour interpréter dans le cadre de suivis sociaux et médicaux.
- **CONTEXTE:** Ils sont principalement appelés à intervenir auprès des **populations migrantes allophones** afin de les accompagner dans différents services sociaux, administratifs, médicaux, juridiques et les procédures de demande d'Asile.
- **CADRE:** Ils travaillent principalement pour des prestataires (ISM Paris, ISM Corum Lyon, Adate Grenoble, ADDCAES Chambéry, Cofrimi Toulouse...) et en indépendants.
- **FORMATION:** Ils ne sont pas nécessairement **formés, ni diplômés** en interprétariat et traduction et en interprétariat en milieu social et médical.

LA MÉDIATION COMME SPÉCIFICITÉ DU MÉTIER

L'interprète en milieu social et médical endosse d'autres fonctions et fait appel à d'autres compétences, comme par exemple:

- l'amélioration de la communication inter-linguistique.
- l'orientation sur le fonctionnement et les équivalences des procédures et institutions.
- l'information des professionnels sur les pratiques culturelles des usagers.
- l'aide à la résolution des incompréhensions et conflits inter-linguistiques et/ou interculturels.
- la contribution à un accueil digne et une meilleure intégration dans le pays d'accueil.



UNE PRATIQUE PEU RECONNUE

Les formations au métier de médiateur/interprète en milieu social et médical restent rares et ne font pas partie des cursus universitaires classiques.

Par conséquent les interprètes travaillant dans le domaine ne sont pas formés ni diplômés.

Un réel besoin de professionnalisation et un manque de formation est constaté au niveau national et européen.

A cela se rajoutent des nouvelles conditions et contextes de travail (augmentation des flux migratoires, nouvelles procédures et lois encadrant l'asile et l'immigration)



QUELQUES CHIFFRES

- 6,7 millions est le nombre d'immigrés vivant en France en 2019 selon l'INSEE
- 800 000 le nombre de personnes allophones estimés sur le territoire national selon l'INSEE
- 132 614 demandes d'asile ont été enregistrées à l'OFPRA en 2019
- 843.000 heures serait le volume évalué d'interprétariat requis « seulement » dans le secteur hospitalier en France selon le rapport IGAS N°2018-128R de 2019

Création du diplôme universitaire en Auvergne-Rhône-Alpes



La nécessité de plus de reconnaissance, de formation et de professionnalisation est observées au niveau national et européen (rapport IGAS N°2018-128R pour la France)



Des formations et certifications spécifiques commencent à émerger dans plusieurs pays européens, en France elles sont encore peu nombreuses



A ce jour, aucune formation universitaire diplômante au niveau régional ne répond aux besoins de formations de ces interprètes

L'INTERPRÉTARIAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

On estime que la région AuRA compte plus de **600** interprètes sur le territoire (salariés, indépendants) travaillant comme interprètes en milieu social et médical



La majorité des interprètes en milieu social et médical exerçant dans la région AuRA travaillent à partir de connaissances et expériences apprises principalement « sur le terrain » sans aucune formation dans le domaine



Cette situation nuit aux conditions d'exercice du métier, expose les interprètes et les professionnels à de réelles difficultés

LE DU
« **DIALOGUES** »
MÉDIATION,
INTERPRÉTARIAT
ET MIGRATION



Notre objectif est de regrouper dans une même formation les différents domaines, champs théoriques et situations de pratique correspondant aux besoins de la profession d'interprète en milieu social et médical

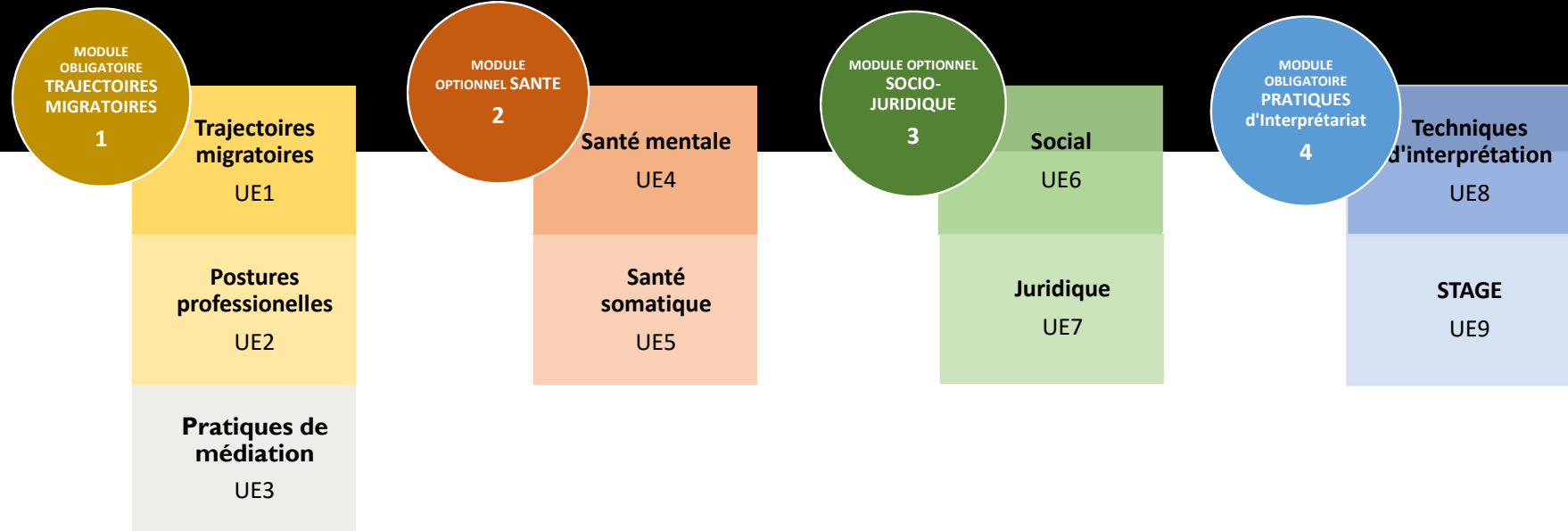


Cette formation permettra aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques dans les domaines de l'interprétariat (social, santé, juridique, Asile) dans le contexte d'accompagnement des personnes migrantes allophones.



La formation se propose d'orienter le public non francophone qui souhaite se spécialiser dans le domaine en créant des articulations avec les DU Passerelle – étudiant.e.s en exil (ou le DU études françaises) du CIEF entre autres.

4 MODULES ET 9 UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS



165 HEURES DE FORMATION

2 MODULES
OBLIGATOIRES
(modules 1 et 4)

2 MODULES
OPTIONNELS
(modules 2 et 3)

MODULE 1 Trajectoires migratoires 81 heures

- UE1 Trajectoires Migratoires /18 heures
- UE2 Postures Professionnelles /21 heures
- UE3 Pratiques de Médiation /42 heures

MODULE 2 Santé 36 heures

- UE4 Santé Mentale /18 heures
- UE5 Santé Somatique /18 heures

MODULE 3 Sociojuridique 34 heures

- UE6 Social / 16 heures
- UE7 Juridique /18 heures

MODULE 4 Pratiques d'interprétariat 14 heures

- UE8 Techniques d'interprétation /14 heures
- UE9 Stage / 50 heures

MODULE 1: TRAJECTOIRES MIGRATOIRES

UE1 Trajectoires migratoires /18h

- Trajectoires migratoires et procédures (6h)
- Discriminations (6h)
- Droit Asile (6h)

UE2 Postures professionnelles /22h

- Dialogues sur la pratique (6h)
- Méthodologie d'intervention (6h)
- Ethique et postures (3h)
- Situations de communication (6h)

UE3 Pratiques de Médiation /42h

- Pratiques de médiation et interprétariat (12h)
- Ateliers de réflexion (12h)
- Interprétation et médiation comme interaction (3h)
- Projet participatif (15h)

MODULE 2: SANTE

UE4 Santé Mentale /18h

- Approche sciences sociales (6h)
- Concepts fondamentaux psychiatrie et psychologie (6h)
- Dialogues sur la pratique (6h)

UE5 Santé somatique /18h

- Approche sciences sociales (6h)
- Concepts fondamentaux champ médical (6h)
- Dialogues sur la pratique (6h)

MODULE 3: SOCIO-JURIDIQUE

UE6 Social / 16h

- Approche sciences sociales (5h)
- Droit social (5h)
- Dialogues sur la pratique (6h)

UE7 Juridique/ 18h

- Approche sciences sociales (6h)
- Concepts fondamentaux droit (6h)
- Dialogues sur la pratique (6h)

MODULE 4: TECHNIQUES D'INTERPRÉTATION

UE8 Techniques d'interprétation / 14h

- Communication et formes d'interprétation (6h)
- Documentation et traduction (4h)
- Interprétariat par téléphone et vidéo-conférence (4h)

UE9 Stage/ 50h

- Stage en milieu professionnel dans les différents domaines (social, médical, juridique, asile)

MODALITÉS D'ACCÈS

